



Communiqué de presse
Lyon, le 16 décembre 2016

L'ADEME Auvergne-Rhône-Alpes lance ses appels à projets 2017 !

Comment développer des activités, génératrices de croissance économique et d'emplois, tout en prenant en compte les enjeux environnementaux ?

L'ADEME Auvergne-Rhône-Alpes accompagne les acteurs du territoire dans leurs démarches exemplaires et innovantes.

Avec ses appels à projets, l'ADEME Auvergne-Rhône-Alpes identifie et soutient des projets portés par des entreprises, des collectivités, des associations ou des acteurs publics s'inscrivant dans la transition écologique et énergétique. Ces appels à projets concernent plusieurs secteurs d'activité :

- le management de la mobilité et des systèmes innovants,
- la méthanisation,
- le tri et la valorisation des déchets,
- la transition énergétique et climatique en entreprise,
- le changement de comportement et les modifications des pratiques sociales,
- l'installation de production de chaleur à partir de bois énergie, de solaire thermique, de géothermie assistée par pompe à chaleur,
- la création, l'extension ou la densification de réseaux de chaleur.

Après avoir accompagné et soutenu 501 projets en 2016, l'ADEME Auvergne-Rhône-Alpes attend des projets audacieux et engagés pour 2017.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **17 mars 2017**.

Retrouvez l'ensemble de ces appels à projets sur :

<http://www.auvergne-rhone-alpes.ademe.fr/>

Pour aller plus loin :



APPELS A PROJETS « TRANSPORTS »

Le secteur des transports est le premier émetteur de CO₂ en France (35 %). A l'horizon 2030, l'idée n'est pas tant de diminuer les déplacements mais de les effectuer autrement. L'ADEME souhaite accompagner les changements nécessaires dans les modes de déplacements et de livraison, afin de favoriser le déploiement de la transition énergétique.



Communiqué de presse
Lyon, le 16 décembre 2016

- ☞ **L'appel à projets AURATRANS 2017 est destiné à soutenir les initiatives basées en Auvergne-Rhône-Alpes sur les thèmes de l'efficacité énergétique des véhicules et des usages et de l'injection d'énergie renouvelable dans les carburants.**
- ☞ L'appel à projets est ouvert aux entreprises, collectivités, établissements publics de coopération intercommunale et laboratoires.

Renseignements : Arnaud MAINSANT, arnaud.mainsant@ademe.fr

Certains territoires sont confrontés à des spécificités de densité d'espace, d'obstacles ou de localisation qui nécessitent des solutions innovantes pour permettre la mobilité durable des populations qui y résident.

- ☞ **L'appel à projets AURAMOB 2017 soutiendra des projets portant sur l'innovation et l'expérimentation de systèmes technologiques et organisationnels des modes de déplacements.** Ces projets auront pour objectif d'optimiser les offres de transports ou d'y favoriser l'intégration d'énergies renouvelables afin d'améliorer la qualité de service globale et d'atténuer les impacts environnementaux.

Renseignements : Mathias COPY, mathias.copy@ademe.fr



APPEL A PROJETS « METHANISATION »

Gestion des déchets, production d'énergie renouvelable, réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), accompagnement du monde agricole vers de nouveaux horizons économiques : la méthanisation est une voie d'avenir qui associe de nombreux acteurs : agriculteurs, gros producteurs de déchets organiques, gestionnaires des réseaux gaz et électricité, collectivités, particuliers.... Déjà mature dans certains pays, la méthanisation est en plein développement en France et s'inscrit parfaitement dans les objectifs environnementaux et énergétiques nationaux.

- ☞ **L'objectif de cet appel à projets est de contribuer au développement d'installations exemplaires en termes de qualité globale et d'efficience environnementale.** A l'exception des particuliers, toutes les cibles sont concernées : collectivités, entreprises et exploitations agricoles.

Les projets retenus bénéficieront d'un soutien financier complémentaire aux tarifs nationaux arrêtés pour la valorisation énergétique du bio méthane, soit par cogénération (production d'électricité et de chaleur), soit par injection dans le réseau public de gaz naturel. Ce complément régional ne s'applique qu'aux projets le nécessitant, sur la base d'une analyse de rentabilité financière investissements / recettes et dépenses prévisionnelles.

Renseignements : Jacques WIART, jacques.wiart@ademe.fr
Pierre LAURENT, pierre.laurent@ademe.fr



APPEL A PROJETS « INSTALLATIONS DE TRI ET VALORISATION DES DECHETS »

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte vise à « lutter contre les gaspillages et promouvoir **l'économie circulaire** ». Elle a pour finalité de dépasser le modèle économique linéaire consistant à « produire, consommer, jeter » et affirme des objectifs de réduction et de valorisation des déchets, quelque soit la typologie des producteurs.

- ☞ **L'appel à projet AURADECHET s'adresse à tous types de porteurs de projet et vise à soutenir le développement d'équipements performants** permettant de structurer de nouvelles filières et d'améliorer les performances de recyclage et de valorisation dans une logique d'économie circulaire et de préservation des ressources.
- ☞ Les investissements soutenus sont notamment des installations de tri, de pré-traitement et de valorisation de déchets : déchèteries professionnelles, centres de tri de déchets du BTP ou de déchets d'activité économiques, équipements de préparation en vue de la valorisation, installations de valorisation...

Renseignements : Anne-Sophie HERREBAUT, anne-sophie.herrebaut@ademe.fr
Karine AVERSENG, karine.averseng@ademe.fr



APPEL A PROJETS « TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMATIQUE EN INDUSTRIE, AGRICULTURE, ARTISANAT ET TERTIAIRE

Les entreprises savent monter des projets innovants en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), de polluants issus des processus de production, d'énergie consommée, de déchets produits...

- ☞ **L'objectif de l'appel à projets 2017 est de favoriser la réduction de l'intensité énergétique et des émissions de GES des entreprises en :**
 - faisant émerger des projets d'investissements dans le domaine de l'efficacité énergétique, de la récupération d'énergie et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les procédés et utilités de type industriel, agricole, artisanal ou tertiaire (hors bâtiment tertiaire) ;
 - sélectionnant les plus exemplaires pour les soutenir financièrement ;



Communiqué de presse
Lyon, le 16 décembre 2016

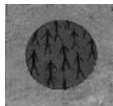
- bénéficiant d'un retour d'information précis et fiable sur les performances effectives de chaque projet grâce à des campagnes de mesure sur site ;
- mettant en avant les projets aidés,
- soutenant les compétences de notre région (bureaux d'études, équipementiers...).

Sont éligibles, les projets d'investissements portant sur les procédés et utilités, en particulier ceux faisant appel aux meilleures technologies disponibles dans l'un des trois domaines suivants :

- opération exemplaire permettant une amélioration en sobriété ou efficacité énergétique ;
- récupération de chaleur fatale y compris provenant ou vers des sites voisins ;
- réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre.

Renseignements : Olivier GILLET, olivier.gillet@ademe.fr

Pierre LAURENT, pierre.laurent@ademe.fr



APPEL A PROJETS « CHANGEMENT DE COMPORTEMENTS ET DES PRATIQUES SOCIALES »

La division par 4 des émissions de gaz à effet de serre générées sur le territoire, ne sera possible qu'avec une évolution en profondeur des modes de production mais aussi, des modes de vie. L'ADEME a conduit des réflexions et des études sur les évolutions des modes de consommation : <http://www.ademe.fr/expertises/consommer-autrement>.

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'ADEME souhaite accompagner ces évolutions en finançant des projets visant à favoriser le passage à l'acte du grand public.

☞ **L'objectif est de soutenir des projets innovants, dont les conditions de reproductibilité sont identifiées, qui permettent d'explorer des voies de massification des changements de comportement du grand public.**

Pour être éligible, les projets doivent être conduits en partenariat, entre au moins deux structures, menant des actions complémentaires. C'est la seconde édition de cet appel à projets et il sera recherché une diversification des thématiques.

Renseignements : France-Noëlle LEFAUCHEUX,

france-noelle.lefauchaux@ademe.fr



APPEL A PROJETS « INSTALLATION DE PRODUCTION DE CHALEUR A PARTIR DE BOIS ENERGIE (production supérieure à 100 tep sortie chaudière biomasse) »

Sur le territoire régional Auvergne-Rhône-Alpes, le bois est une ressource renouvelable au potentiel important.

- ☞ **L'objectif de cet appel à projets est de favoriser l'expansion du bois comme énergie renouvelable à travers l'installation de chaufferies bois et la création ou l'extension de réseaux de chaleur vertueux.**
- ☞ Il ne concerne que les opérations ayant une production minimum de 100 tep/an d'énergie biomasse sortie chaudière, en lien ou non avec un réseau de chaleur, alimenté globalement, extension comprise, au minimum par 60% d'énergie renouvelable.

Sont exclus du champ de cet appel à projets :

- Tous les projets issus de l'industrie, de l'agriculture et du tertiaire qui doivent candidater à l'appel à projets BCIAT,
- Les installations de cogénération biomasse,
- Le renouvellement des équipements d'énergies renouvelables (EnR) et des réseaux de chaleur, sauf en cas de production supplémentaire d'EnR où l'aide est calculée sur la base de cette production supplémentaire,
- Les installations inférieures à 100 tep/an qui peuvent être éligibles dans le cadre des contrats de développement EnR territoriaux et patrimoniaux,
- Les projets soumis à la Réglementation Thermique 2012 pour lesquels l'installation de "chaleur renouvelable" est nécessaire au respect de celle-ci.

Renseignements : Nelly LAFAYE, nelly.lafaye@ademe.fr
David BREMOND, david.bremond@ademe.fr



APPEL A PROJETS « GEOTHERMIE ASSISTEE PAR POMPE A CHALEUR (chauffage et/ou la production d'eau chaude sanitaire) »

La géothermie assistée par Pompe à Chaleur (PAC) est encore peu développée au regard de son potentiel.

- ☞ **Cet appel à projet a pour objectif de susciter des opérations sollicitant une ressource géothermique pour répondre aux besoins thermiques des bâtiments (chauffage et/ou eau chaude sanitaire).**
- ☞ Il est ouvert aux collectivités, gestionnaires de logement social, copropriétés, entreprises, agriculteurs...



Communiqué de presse
Lyon, le 16 décembre 2016

Les différents types d'installations éligibles sont : les PAC sur nappes, PAC sur sondes, PAC sur eaux usées, PAC sur eaux d'exhaure type mines/tunnels, PAC sur eaux thermales.

Les opérations devront notamment respecter le critère d'éligibilité correspondant à la production minimale de l'installation (comptabilisées à l'entrée de la pompe à chaleur) suivant :

- PAC sur sondes : 2 tep EnR/an,
- PAC sur eau de nappe : 6 tep EnR/an,
- PAC sur réseaux d'eaux usées : 10 tep/an.

Renseignements : Hakim HAMADOU, hakim.hamadou@ademe.fr



APPEL A PROJETS « SOLAIRE THERMIQUE COLLECTIF 2016-17

(Surface des installations supérieure à 25 m²)

☞ **Cet appel à projets a pour objectif de soutenir les projets produisant de l'eau chaude sanitaire ou de process à partir d'installations solaire thermique et leur permettre ainsi d'être économiquement compétitifs par rapport aux installations utilisant une énergie conventionnelle.**

Le projet correspond exclusivement à la mise en place de nouvelles installations solaires thermiques pour la production d'eau chaude sur des bâtiments existants ou neufs.

Les porteurs de projets éligibles sont :

- Le logement collectif et par extension, tout hébergement permanent ou de longue durée avec des besoins similaires en Eau Chaude Sanitaire (ECS) : secteur hospitalier et sanitaire, structures d'accueil, maisons de retraite...
- Les secteurs tertiaire, industrie et agriculture comprenant les hôtels et hôtels de plein air à usage non saisonnier (structures utilisées au-delà de la saison d'été), les piscines collectives, les restaurants, les cantines d'entreprises, les activités agricoles consommatrices d'ECS (laiteries, fromageries...) et les processus industriels.

Renseignements : Fabrice BETTWY, fabrice.bettwy@ademe.fr



Communiqué de presse
Lyon, le 16 décembre 2016



APPEL A PROJETS « CREATION, EXTENSION, DENSIFICATION D'UN RESEAU DE CHALEUR »

☞ **L'objectif est de mobiliser de la chaleur supplémentaire issue de production d'EnR et de récupération. Le soutien de l'ADEME aux réseaux porte uniquement sur la fonction « distribution » de ces réseaux.**

Sont exclus du champ de cet appel à projets :

- les réseaux de chaleur liés à la mise en place d'une chaufferie bois,
- les réseaux de chaleur liés à un appel d'offre CRE en cours,
- le renouvellement des réseaux de chaleur.

Renseignements : Nelly LAFAYE, nelly.lafaye@ademe.fr /
David BREMOND, david.bremond@ademe.fr

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air, et la lutte contre le bruit. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

www.ademe.fr



Contacts presse : Agence PLUS2SENS

PLUS2SENS

Claire-Marie Signouret - clairemarie@plus2sens.com - 06 14 61 82 95

Mailis Gazza - mailis@plus2sens.com - 04 38 38 01 01